



Abandon de poste:indémnité assedics?

Par **natacha**, le **22/08/2009** à **18:23**

Bonjour,

Je voudrais faire un abandon de poste étant donné qu'il est impossible de négocier avec ma chef d'exploitation!

Comment se déroule le licenciement suite à l'abandon de poste.Est ce que je vais pouvoir toucher les assedics.

Je suis hôtesse d'accueil.
Ma convention collective;prestataires de services!

Je vous remercie.

Natacha

Par **Visiteur**, le **22/08/2009** à **18:54**

bonsoir,

oui pour les assedics, à condition qu'on vous licencie.. ce que n'est pas obligé de faire votre employeur..

donc méfiance avec l'abandon de poste....